

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2019 A 20 HEURES 30**

**Etaient présents** : Christian TARANTOLA, Maire,  
Léa Antoine, Séfa Arslan, André Bonnet, Maryse Borne, Amar Boulassel, Maryse Caël, Jean- Claude Clément, Catherine Meunier, Dany Tisserant, Alain Woigny, Jean-Luc Xemaire.

**Secrétaire de séance** : Léa Antoine

La séance s'est tenue publiquement au sein de la mairie de Docelles.

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir le conseil municipal, Christian Tarantola propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Coupe supplémentaire de bois à asséoir en 2019
- 1. Comptes administratifs et de gestion des budgets « communes, forêts, eau, lotissement » ; affectation des résultats 2018**  
*Comptes administratifs*  
*. Budget principal*

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - COM - COMMUNE DE DOCELLES		CA	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 734 496,23	G 858 326,81
	Section d'investissement	B 220 806,36	H 363 796,83
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 15 158,16 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 501 135,61 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 955 302,59	= G+H+I+J 1 738 417,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 567 434,94	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 567 434,94	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 734 496,23	= G+I+K 873 484,97
	Section d'investissement	= B+D+F 788 241,30	= H+J+L 864 932,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 522 737,53	= G+H+I+J+K+L 1 738 417,41

**. Budget bois**

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - BOIS - BUDGET BOIS DE DOCELLES				CA 2018	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	55 816,20	G	70 871,69
	Section d'investissement	B	0,00	H	36 056,68
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	17 235,74
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	38 109,10
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			55 816,20		162 273,21
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	83 301,52	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		83 301,52		0,00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		55 816,20		88 107,43
			= A+C+E		= G+H+K
	Section d'investissement		83 301,52		74 165,78
			= B+D+F		= H+J+L
TOTAL CUMULE			139 117,72		162 273,21
			= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L

**. Budget eau**

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - EAU DE DOCELLES				CA 2018	
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	69 299,38	G	67 061,51
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	33 646,30	H	25 371,79
					G-A
					H-B
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C		I	3 211,82
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	74 920,35
			(si déficit)		(si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)			102 945,68		170 565,47
			P= A+B+C+D		Q= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	59 157,97	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		59 157,97		0,00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation		69 299,38		973,95
			= A+C+E		= G+I+K
	Section d'investissement		92 804,27		7 487,87
			= B+D+F		= H+J+L
TOTAL CUMULE			162 103,65		8 461,82
			= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L

(1) Indiquer la somme, si les dépenses sont supérieures aux recettes, et si les recettes sont supérieures aux dépenses.

**. Budget lotissement**

Ce budget est à 0. Sa dissolution est prise en compte en 2018.

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - LOTISSEMENT		CA	2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>			<b>A1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 0,00	G 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2017</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	0,00 = A+B+C+D	0,00 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019</b>	0,00 = E+F	0,00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	0,00 = A+C+E	0,00 = G+I+K
	Section d'investissement	0,00 = B+D+F	0,00 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	0,00 = A+B+C+D+E+F	0,00 = G+H+I+J+K+L

Monsieur Tarantola sort de la salle de réunion.

Les comptes administratifs de chacun des budgets sont votés séparément.

Chacun de ces comptes est voté à l'unanimité.

**Comptes de gestion**

Monsieur Tarantola procède à la lecture des comptes de gestion et relève qu'ils sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs.

Les comptes de gestions sont votés à l'unanimité.

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

**. Budget principal**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, en report de fonctionnement. Il s'agit ainsi d'inscrire en "Résultat de fonctionnement reporté", la somme de 157 088,74 euros.

### **. Budget bois**

Monsieur Tarantola propose au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement. Il s'agit ainsi de reporter en "*Excédents de fonctionnement capitalisés*", la somme de 9 135,74 euros ; et en "*Résultat de fonctionnement reporté*", la somme de 23 155,49 euros.

### **. Budget eau**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, en report de fonctionnement. Il s'agit ainsi d'inscrire en "*Résultat de fonctionnement reporté*", la somme de 973,95 euros.

Chacune de ces trois délibérations est votée à l'unanimité.

## **2. Redevance 2019 d'occupation du domaine public routier par France Télécom**

Monsieur le Maire propose de modifier les montants annuels des redevances pour l'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques, selon les types d'implantation. Après avoir fait la lecture des nouveaux montants proposés, il précise que ceux-ci correspondent à un montant de 877,79 euros.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **3. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts**

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée ;

CONSIDÉRANT l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- DÉCIDE d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **4. Parcelles de bois achetées à soumettre au régime forestier**

Suite à l'acquisition de parcelles boisées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre au régime forestier les parcelles suivantes :

- 1) Parcelle cadastrée Section C numéro 315, d'une superficie de 16 005 m<sup>2</sup>, lieudit : Entre les deux bois
- 2) Parcelle cadastrée Section C numéro 317, d'une superficie de 6 000 m<sup>2</sup>, lieudit : Entre les deux bois

Ces parcelles seront attachées à la parcelle 11 de la Forêt Communale de Docelles, cadastrée 1201, d'une superficie de 41 810 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de soumettre au régime forestier les parcelles citées ci-dessus

#### **5. Avenant n°3 à la convention foncière F08FD800017 du 29 octobre 2008 – Convention de maîtrise foncière opérationnelle DOCELLES – Papeterie Lana**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un projet d'avenant n°3 à la convention foncière F08FD800017 du 29 octobre 2008 – Convention de maîtrise foncière opérationnelle DOCELLES – Papeterie Lana.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **6. Contrat de mise à disposition des fonctionnalités de l'application Illiwap Standard**

Monsieur le Maire lit aux membres du Conseil Municipal le contrat de mise à disposition des fonctionnalités de l'application Illiwap Standard.

Ce contrat prend effet le 1er avril 2019 pour une durée ferme de 12 mois.

Le montant annuel de l'abonnement est de 120 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **7. "Contrat Enfance Jeunesse", Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le "Contrat Enfance Jeunesse" arrive à échéance le 31 décembre 2019. Le "Contrat Enfance Jeunesse" vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à favoriser :

- la mise en place de services d'accueil des jeunes enfants à destination des familles (structures multi-accueil, garderies périscolaires, relais assistantes maternelles, centres de loisirs...)
- les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans,

dans le cadre d'un partenariat étroit mis en place entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales. Ce dispositif fixe de manière très précise les actions éligibles au contrat, les règles de financement de ces actions, et s'applique dans le cadre de critères de sélectivité.

Il rappelle les objectifs du contrat de la commune, le schéma de développement mis en place, son taux de réalisation, les effets attendus, les résultats obtenus et invite l'assemblée

à se prononcer sur la mise en place d'un nouveau "Contrat Enfance Jeunesse" pour les années 2020 à 2023 à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- 1) à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales un "Contrat Enfance Jeunesse" en faveur des enfants et des jeunes de la commune,
- 2) à poursuivre la gestion de l'accueil périscolaire,
- 3) à signer tous les documents concernant la gestion de cet équipement

La délibération est votée à l'unanimité.

## **8. Coupe supplémentaire à asseoir en 2019**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. BOITTE de l'Office National des Forêts, concernant la coupe supplémentaire à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve la proposition de coupe supplémentaire de l'année 2019 présentée ci-après,
- 2) Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation de la coupe supplémentaire inscrite à l'état d'assiette présentée ci-après,
- 3) Pour cette coupe inscrite, précise la destination de la coupe de bois non réglées et son mode de commercialisation

### **ETAT D'ASSIETTE**

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surf (ha)	Régulée / Non réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination	
								Délivrance (m <sup>3</sup> )	Vente (m <sup>3</sup> )
9	AMEL	10	0.10	Non réglée		2019			10

Mode de commercialisation prévisionnel					
Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
Appel d'offre	Gré à gré	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

La délibération est votée à l'unanimité.

## **9. Divers**

- Remerciements de l'Amicale des donneurs de sang pour la mise à disposition de la salle multi-activités,
- Rencontre de M. Flusin pour la présentation du projet de déploiement de la fibre optique,
- Information de la participation de l'école de Docelles au Printemps des Mots 2019,
- Information du changement de propriétaire à l'auto-école.

Fin du conseil à 22h10.